Un discours peu écouté

M. Goblet, après avoir rappelé, à la perche, [illegible] M. Millerand, a fait un long discours qui a duré un peu de temps. Il a voté dans la salle, et les députés avec cette [illegible] pour rester à leur banc, se gardent [illegible] M. Chauvin, qui a parlé dans le banc. On s'aperçoit des discours de MM. Goblet et Ribot. Le nouveau président du Conseil a été [illegible] à beaucoup interrompu. Quelques [illegible] voulaient pourtanuire de ses sarcasmes. M. Chauvin, et de sa haine M. Tra[illegible] M. Chauvin y se serrer la main de M. [illegible]

Réplique de M. Goblet

M. Goblet revient à la charge pour répliquer.

Ce n'est pas la réforme du Code d'instruction criminelle que le pays attend le plus impatiemment. Il ne se soucie guère de la loi sur les accidents du travail. Ce qui le préoccupe, ce sont les [illegible] M. Goblet, [illegible] de la politique de M. Dupuy, [illegible] (Applaudissements à gauche).

[illegible] trois ans de votre ancien collègue et nous avez mis l'un d'eux à l'Hôtelier. Le pays attend une orientation nouvelle. Je dirai quelque chose de votre politique, quelconque après le discours [illegible] vide que nous venons d'entendre. (Applaudissements à droite).

La discussion est close.

L'ordre du jour de confiance

Il y a deux ordres du jour : Celui de M. Goblet que nous avons reproduit plus haut; et celui de Jacques déposé par MM. Baudet, Trouillot et Chauvet, et ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiante dans sa volonté de pratiquer une politique de union républicaine et de progrès démocratique, passe à l'ordre du jour. »

LES SCRUTINS

On vote sur la priorité réclamée en faveur de l'ordre du jour Goblet.

Le gouvernement n'est pas [illegible] Ainsi se les conversations sont animées [illegible] rien ne décèle une émotion quelconque.

La priorité est refusée par 326 voix contre 241 sur 447 votants.

Vote de l'ordre du jour de confiance

Le scrutin sur l'ordre du jour de confiance donne les résultats suivants :

Votants	408
Pour	329
Contre	79

L'ordre du jour est adopté. La droite et les radicaux se sont abstenus.

L'AMNISTIE

M. Trouillot, garde des sceaux, a la parole. Il donne lecture de l'exposé des motifs du projet de loi déposé par le gouvernement. L'exposé des motifs est très court.

Le projet, en faveur duquel le gouvernement demande l'urgence, est ainsi conçu :

Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes les condamnations prononcées ou encourues jusqu'au 28 janvier 1895.

Pour crimes, attentats ou complots contre la sûreté intérieure de l'État ; 2° Pour délits en matière de presse, dénonciation ou de réunion à l'exception des délits de diffamation envers les particuliers; 3° Pour les délits en matière électorale.

L'urgence, le renvoi à la discussion des articles et les divers paragraphes de l'article unique sont adoptés à mains levées jusqu'à [illegible]

Les délits électoraux

[illegible] paragraphe (délits électoraux) M. [illegible] demande l'amnistie appliquée à ces délits qui contrient le suffrage universel qui [illegible] la base de nos institutions.

Les socialistes en urient l'orateur, M. Chauvière l'envoie au catéchisme.

[illegible] à mains levées, puis par [illegible] et levée, sur ce paragraphe, sont déclarées douteuses.

[illegible] au bruit, on procède au scrutin [illegible]

Le paragraphe est adopté par [illegible] contre 145.

M. Fabrol. — On amnistie Constans.

Le garde des sceaux monte à la tribune pour demander que le paragraphe qui vient [illegible] ne s'applique en aucune façon, contrairement à l'opinion de certains membres [illegible] aux délits commis par les [illegible] les délits, mais des crimes de haute trahison.) — [illegible]

[illegible] M. Chauvière demande que [illegible] s'applique aux délits de pêche, [illegible] aux contraventions à la police [illegible]

[illegible] — Le gouvernement accepte cet [illegible] M. Ribot demande cette voie en [illegible] voix. — Les noms [illegible]

[illegible] — Cette disposition addi[illegible] sera mise aux voix par le nom de M. Hugelin. Après [illegible]

VOTE DE L'AMNISTIE

On passe au vote sur le projet de loi sur l'amnistie. [illegible]

Votants	[illegible]
Pour	[illegible]
Contre	[illegible]

[illegible] (Rire à gauche).

[illegible] — Vive Rochefort ! [illegible]

PROPOSITION DE RÉVISION DE LA CONSTITUTION

[illegible]

[illegible] Après avoir rappelé le scandaleux [illegible] [illegible] M. Goblet a laissé [illegible] M. Ribot, [illegible] M. Michelin.

L'orateur [illegible] M. Millerand, [illegible] extrême gauche, [illegible] sition et termine [illegible] M. Ribot, [illegible] M. Goblet [illegible] M. Ribot. — Le gouvernement n'a qu'un mot à dire. Il s'oppose à la discussion d'urgence.

M. Goblet monte à la tribune pour le troisième fois.

Il proteste contre les [illegible] motifs développés par M. Millerand, [illegible] Berenger. Il ajoute qu'il vote cependant l'urgence.

LE SCRUTIN

On passe au scrutin, qui donne les résultats suivants :

Pour l'urgence :	198
Contre :	333

M. Gauthier de Clagny. — Dans quelques jours, [illegible] plus pour l'ami [illegible]

Les mesures disciplinaires

CONTRE LES DÉPUTÉS

M. Boivy d'Anglas demande à la Chambre d'achever la [illegible] en votant la suppression des mesures disciplinaires prises contre certains députés.

M. Millerand. — Et Marmand ?

M. Brisson. — Je n'ai pas besoin de dire que votre [illegible] proposition de M. Boivy d'Anglas, c'est avec plaisir que votre président s'y associera.

La proposition est adoptée à mains levées.

Les mesures disciplinaires

CONTRE LE CLERGÉ

M. l'abbé Lemire a une autre proposition à soumettre à la Chambre.

Il dépose un projet de résolution tendant à inviter le Gouvernement à lever les mesures disciplinaires prises à l'égard des fonctionnaires et ministres des divers cultes, pour des délits politiques.

M. Poincaré, ministre des cultes. — Le gouvernement n'aura pas en l'espèce des sentiments manifestés par la Chambre, mais il ne s'agit pas ici d'un commandement à ministère.

M. André Lefèvre. — Vive la [illegible]

M. Gauthier de Clagny, toujours distingué lui cri : Va donc corbeau !

LE VOTE

Le vote sur la proposition Lemire donne les résultats suivants :

Votants	447
Pour	254
Contre	193

Ce vote qui constitue un petit échec pour M. Poincaré est accueilli par de vifs applaudissements à droite.

La séance est levée à 6 heures et renvoyée à jeudi.

Lettre de la Chambre

Défense du cabinet Ribot, message du nouveau président de la République, interpellation sur la politique générale. Voilà cette un programme assez copieux qu'allèchant, un programme bien fait pour attirer au Palais-Bourbon la foule des [illegible] amateurs de spectacles parlementaires.

La salle a son aspect des grands jours. Les tribunes publiques sont bondées. Pleine également les loges diplomatiques. Les représentants des puissances, toujours galants, ont cédé les places de devant à des dames très empanachées, tout heureuses de faire pendant aux ambassadrices. En bas, sur le drap rouge des banquettes, toutes les places sont occupées. MM. les députés sont au grand complet.

Pour charmer les loisirs de l'attente, on se montre les nouveaux arrivants à mesure qu'ils franchissent les deux portes tendues de velours qui donnent accès dans l'hémicycle. Voici M. Dupuy, courant à tâtons dans la salle à la recherche de sa place de député qu'il n'a pas occupée depuis longtemps. Il la trouve enfin cette place, au septième rang de la troisième travée. Derrière lui entre M. Viger, lequel paraît en grande tenue. Le ministre de l'Agriculture déplaît coelé à son portefeuille, aussi quelques sourires gouailleurs l'accueillent-ils au passage. Les uns, sur-tout, le [illegible] ministériel en disant : « Lui... Lui... » M. Viger prend d'ailleurs son parti des [illegible] en apparence tout au moins, car, au fond, son cœur doit être noyé d'une vague mélancolie !...

***

Après ceux-ci qui l'ont dit, ceux qui ont failli l'être et c'est-à-dire M. Cochery, Barrion, Jullien, Lockroy, Deschanel et Léon Bourgeois. Ce dernier se fait tout modeste. Les « nouveaux » maintenant.

Le premier qui arrive, est M. Ribot, bientôt suivi par M. Leygues, Dupuis-Dutemps, Chaumeroy, André Lefèvre et Gaston M. Lebon grimpe tout droit l'escalier qui conduit au bureau du président et va se placer derrière M. Erlanger, affaire d'habitude sans doute. Le nouveau ministre du commerce, député seulement depuis un an et demi a « longtemps occupé une place analogue derrière le fauteuil de M. Le Myre, en qualité de secrétaire particulier du président du Sénat.

M. Chautemps, lui, n'arrête ni en entrant dans la salle. Il semble que le banc ministériel lui fait peur. Alors, il s'attarde à bavarder avec les radicaux, disant un mot à l'un, serrant la main à l'autre. Enfin, faisant appel à tout son courage, il franchit rapidement l'espace vide qui le sépare au pied de la tribune et va s'asseoir au banc « accoutumé, où il de tarde pas à s'épanouir comme une fleur aux tièdes rayons d'un soleil de printemps. Nogent encore dans la foule des députés, M. Le Myre de Vilers, retour de Madagascar.

***

Après le traditionnel échange de congratulations, M. Brisson prononce l'éloge funèbre du général Rin, puis donne la parole au président du conseil pour lire le message. Cette lecture, faite par M. Ribot d'une voix sonore, sans aucun geste, produit une médiocre impression sur la Chambre. Le concerve applaudit les passages relatifs à la [illegible] socialistes, les radicaux et les réactionnaires restent silencieux. Aucune interruption, aucune manifestation bruyante si dans un sens ni dans l'autre. Un message n'est d'ailleurs pas une chaude [illegible] mais il contient des pays développés [illegible] forcément les questions politiques, mais en somme [illegible] M. Goblet devait intervenir, le gouvernement sera sur politique de lui permettre de remplacer par des déclarations verbales ce qu'il n'a pas lu. [illegible] M. Goblet [illegible] [illegible] M. Ribot [illegible] [illegible] [illegible]